

# Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

---

## Déclaration du groupe de la CFTC

Pour la CFTC, le bilan en 2011 du PNRU n'est pas négatif surtout concernant les aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs de l'habitat dans les quartiers les plus défavorisés. De 2003 à juin 2011, 395 projets ont été approuvés par l'ANRU, dont 384 conventions signées, soit près d'une convention toutes les semaines. Mais le verre à moitié plein ne saurait faire oublier le verre à moitié vide : la moitié du PNRU reste à exécuter et déjà d'autres urgences impliquent un PNRU 2 « tuilé » avec l'actuel PNRU prévu jusqu'en 2020.

La CFTC approuve les propositions de bon sens de l'avis, bon sens qui semble ne pas toujours être partagé par les acteurs sur le terrain : par exemple pas de nouvelles démolitions avant les reconstructions prévues à l'échelle d'un ensemble de communes. Bon sens aussi que de vouloir conserver les incitations fiscales pour les entreprises s'installant dans les quartiers en difficulté car il n'y a pas que l'habitat, il y a aussi l'emploi, et il est urgent que le secteur du bâtiment s'engage plus avant dans des emplois issus de ces quartiers. Bon sens encore que de veiller à la présence des services publics dans tous ces quartiers.

La CFTC approuve aussi les courageuses propositions d'ordre public concernant l'attribution de nouveaux logements HLM aux familles ayant de graves problèmes, relevant du DALO, ou la possibilité d'expropriation des copropriétés très dégradées.

Mais la CFTC insiste sur les propositions de la rapporteure, concernant la desserte de tous les quartiers urbains par les transports publics, désenclavement qui doit être aujourd'hui la priorité de la politique de la ville. La CFTC fait aussi sienne l'une des originalités de l'avis : améliorer considérablement les coopérations et synergies, mieux associer les populations, et confier à un duo maire/préfet la coordination des volets habitat, emploi, santé, éducation, sécurité, etc.

La CFTC émet quelques doutes sur le financement : effectivement l'État s'est désengagé, effectivement il doit mettre dans le pot commun un milliard de plus par an, effectivement il faut que les dépenses publiques pour le logement dépassent 2 % du PIB. Cet avis le démontre. Mais l'avis ne démontre pas - il n'avait pas à le faire - que le PNRU est plus prioritaire que d'autres priorités sociales ou d'autres secteurs comme la justice, l'enseignement supérieur, la recherche. Il s'agit-là donc de vrais choix politiques qu'il faut assumer ensuite.

Enfin la CFTC approuve tous les termes de l'avis quant à la mixité sociale, mais l'expérience montre que, malgré beaucoup d'efforts législatifs, cette mixité ne se décrète pas. Elle progressera à petits pas sur le terrain, avec des acteurs qui s'y engagent.

En tout état de cause, le groupe de la CFTC a voté cet avis.